



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

# AVIS

# D'ENQUETE PUBLIQUE

# ENVIRONNEMENTALE

## **PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DE LA VOIE DU (T.M.B) ET L'EXTENSION DU REFUGE DU NID D'AIGLE**

Par arrêté n°URB 2022/318 JB en date du 20 octobre 2022, j'ai ordonné l'ouverture de l'enquête publique environnementale portant sur l'extension de la voie du Tramway du Mont-Blanc (T.M.B) et l'extension du refuge du Nid d'Aigle, par la Compagnie du Tramway du Mont-Blanc (C.T.M.B).

A cet effet, Madame Claire RATOUIS a été désignée comme Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

L'ENQUETE SE DEROUlera AU SERVICE URBANISME ET FONCIER DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS  
du LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 à 08 Heures 30 au JEUDI 15 DECEMBRE 2022 à 12 Heures 00  
AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DU SERVICE (DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H A 12H ET DE 14H A 16H)

LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR RECEVRA EN SALLE CONSULAIRE DE LA MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS :  
LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 DE 08 H 30 A 10 H 30,  
LE JEUDI 15 DECEMBRE 2022 DE 09 H 30 A 12 H 00,  
AINSI QU'EN SALLE MAURICE REVENAZ DU BUREAU D'ETAT CIVIL DU FAYET :  
LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 DE 09 H 00 A 11 H 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Gervais – Service Urbanisme et Foncier - 50 avenue du Mont-d'Arbois - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS, soit par courriel à l'adresse suivante : [foncier@saintgervais.com](mailto:foncier@saintgervais.com). Un site internet indépendant et sécurisé a également été spécifiquement ouvert pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4282>, sur lequel le dossier est téléchargeable et un registre électronique est disponible afin de recueillir les observations du public (à partir du lundi 14 novembre 2022 à 08H30 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022 à 12H00).

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur, transmis en Mairie dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Préfecture de Haute-Savoie et au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains (les personnes intéressées pourront, à leurs demandes et à leurs frais, en obtenir communication), ainsi que sur le site internet de la Commune de Saint-Gervais ([www.saintgervais.com](http://www.saintgervais.com)) dans la rubrique Mairie/Urbanisme/Enquête publique.

Le responsable du projet soumis à enquête publique est la C.T.M.B, en la personne de son Directeur d'exploitation du T.M.B, Monsieur Damien GIRARDIER. Toutes les informations concernant ce projet peuvent lui être demandées. Concernant le dossier et l'organisation de l'enquête publique, toutes les informations peuvent être demandées au Service Urbanisme et Foncier de la Mairie de Saint-Gervais les Bains.

Saint-Gervais les Bains, le 20 octobre 2022



Le Maire,  
Conseiller départemental du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX.